Salariés des très petites entreprises

C'EST TOUJOURS **NON** À LA LOI EL KHOMRI !

Boréal - Crédits photos : Fotolia

la cgt tpe artisanat

Pour se syndiquer : www.cgt.fr

www.tpe.cgt.fr

LE BULLETIN

SALARIÉ-E-S DES TRÈS PETITES ENTREPRISES

#5
4e trimestre 2016

la cgt

NOUS SOMMES PLUS DE 4,6 MILLIONS DE SALARIÉS À TRAVAILLER DANS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES (- DE 11 SALARIÉS).

Entre le 28/11 et le 12/12/2016 nous voterons pour désigner l'organisation syndicale qui nous représentera.
Notre vote concerne la désignation de représentants des salariés des TPE pour les prud'hommes, pour les commissions paritaires régionales des TPE, pour la représentativité syndicale en lien avec les négociations des conventions collectives, ou interprofessionnelles.
C'est dire l'importance de ces élections pour les salariés des TPE.
Salariés d'une TPE en décembre 2015 (période de référence pour l'établissement des listes), pour voter nous recevrons - par la poste - en novembre 2016 l'ensemble des éléments de vote.
Nous voterons par correspondance ou par internet.
Nous aurons à cocher la case syndicale de notre choix ⋯ la case CGT.

RETOUR SUR NOTRE ENQUÊTE AUPRÈS DES SALARIÉS DES TPE.

À propos de notre travail, nous déclarons à

96 % qu'il est important d'exercer un métier intéressant,

95 % d'avoir un emploi stable,

96 % d'avoir un bon salaire.

62 % d'entre nous déclarent que notre rémunération est inférieure à ce qu'elle devrait être. Idéalement, nous préférons travailler 35 h, cependant entre ceux qui ont des temps partiels imposés et ceux qui travaillent bien au-delà des 35 h, nous sommes loin du compte.

Dans tous les cas, nous sommes **41 %** à travailler plus que ce qui est indiqué sur notre contrat de travail. Si nous faisons des heures supplémentaires, seulement un sur deux indique que ces heures sont rémunérées. Notre salaire insuffisant nous donne le sentiment de trop travailler par rapport à notre salaire.

(Réalisée en ligne par Harris interactive de 29/03 AU 05/04/2016 sur un échantillon représentatif des salarié-e-s des TPE de 1000 personnes)

LES REVENDICATIONS CGT SONT AMPLEMENT PARTAGÉES PAR LES SALARIÉ-E-S DES TPE

NOS SALAIRES SONT TROP BAS

Nous sommes 6 salariés sur 10 à estimer être moins payés que ce que nous devrions.
La CGT revendique un SMIC à 1800 euros, base des grilles de salaires. La reconnaissance de nos métiers et des qualifications passe par une évolution du salaire tout au long de notre carrière. Augmenter nos salaires, c'est permettre de vivre dignement, c'est reconnaître notre travail et nos savoir-faire.

TRAVAILLER MOINS POUR TRAVAILLER TOUS

la CGT propose de baisser le temps de travail hebdomadaire à 32 h, cela permettrait de créer potentiellement 4 millions d'emplois.
Le financement du passage aux 32 heures pourrait être assuré, d'une part, par la réorientation des exonérations de cotisations sociales et des aides publiques (évaluées aujourd'hui à 10 points de PIB) et, d'autre part, résulterait de la dynamique de croissance qu'engendreront les créations d'emplois. Les 32 heures contribueraient obligatoirement à la résorption des inégalités salariales et de temps de travail entre femmes et hommes, ainsi qu'à l'amélioration de la santé des travailleurs.

CONCILIER VIE PRIVÉE ET VIE PROFESSIONNELLE

Nous sommes nombreux à trouver difficile de concilier notre vie privée avec notre vie professionnelle (Sondage Harris).
La réduction du temps de travail doit aussi prendre en compte une meilleure organisation du travail :

- mettre aussi fin au travail de nuit et du dimanche dans les secteurs où il n'est pas indispensable,
- préserver un temps commun de repos pour toutes et tous.

Une autre organisation du travail doit être réfléchie permettant d'harmoniser vie privée et temps de travail, par l'accès aux crèches et aux divers modes de garde des enfants, indispensable pour les familles, et par le développement des moyens de transport collectif.

DROITS AUX ACTIVITÉS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES POUR TOUS LES SALARIÉS DES TPE

Nous sommes 74 % à penser qu'il est important de bénéficier de droits sociaux comme dans les grandes entreprises (Sondage Harris).
La CGT propose que nous, salariés des TPE, disposions des mêmes droits que les salariés bénéficiant des Comités d'Entreprise (mise en place des d'instances interentreprises proposant des avantages vacances, réductions pour les voyages et les spectacles, …)
À l'image de ce qui existe déjà dans la branche des Services de l'Automobile (Association Paritaire d'Action sociale et Culturelle de l'Automobile) ou pour les salariés de l'artisanat à travers les associations culturelles régionales, nous revendiquons les mêmes droits pour tous les salariés des TPE.

3 ENJEUX POUR NOS ÉLECTIONS TPE

NOUS VOTERONS CGT POUR LES PRUD'HOMMES

Précédemment, nous votions directement pour élire nos juges salariés des prud'hommes.
C'est maintenant, ce scrutin qui contribuera à la désignation des juges salariés de tous les conseils de prud'hommes. Le vote CGT a toute son importance, si nous n'avons pas besoin des prud'hommes tous les jours, le jour où nous y sommes confrontés, nous sommes heureux de trouver des juges prud'homaux CGT face aux juges-employeurs.
Les juges CGT veillent à faire respecter le droit du travail comme les conventions collectives, ils prennent en compte l'argumentation des salariés face à leur employeur.
D'où l'importance de défendre notre Code du travail, si critiqué par les profiteurs, les exploiteurs qui oublient que les entreprises existent par le fruit de notre travail.

NOUS VOTERONS CGT POUR LES CONVENTIONS COLLECTIVES ET LE CODE DU TRAVAIL

Notre vote contribuera à déterminer l'influence de chaque organisation syndicale professionnelle ou interprofessionnelle. Il leurs donnera le droit de négocier, de signer des accords, les conventions collectives, ou le droit de s'opposer à un accord. Ces résultats donneront les éléments de représentation des organisations syndicales pour siéger dans toutes instances de représentation paritaires ou autres …

NOUS VOTERONS CGT POUR LES COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES DES TPE

En 2017, tous les salariés-e-s des TPE seront couverts par une commission paritaire régionale.
Des institutions de représentation des salariés des TPE seront mises en place. Ces commissions régionales seront ou sectorielles (artisanat, professions libérales, particuliers employeurs et assistantes maternelles) ou générales avec les CPRI. **Leurs missions seront de donner toute information ou conseil sur vos droits, rendre des avis sur l'emploi, les conditions de travail, l'égalité, le travail à temps partiel, la mixité, mais aussi aider, faciliter le vrai dialogue social (pas pour faire semblant), la résolution des conflits dans les entreprises et faire des propositions en matière d'activité sociale, culturelle.**
Pour la CGT nous souhaitons plus de proximité, au moins à l'échelle du département. Ces commissions résultent de nos combats, elles sont le début d'une nouvelle construction au service des salariés des TPE. Les représentants CGT que vous élirez siégeront proportionnellement aux résultats des élections TPE, ils ont la volonté de construire des institutions qui seront utiles et répondront à nos revendications de travailleurs de travailleuses des TPE. Pour connaître nos candidats aller sur notre site tpe.cgt.fr
Les représentants CGT des TPE siégeront dans ces commissions pour porter nos propositions, nos revendications CGT, liées à l'emploi, la formation, l'apprentissage, les conditions d'hygiène et de sécurité au travail, la mise en place de structures pour les activités sociales. **Mais aussi contribuer à un vrai dialogue social en proximité dans l'entreprise, en conseillant les salariés et en informant les employeurs sur le droit du travail et le respect des conventions collectives.** Pour aller plus loin, nous devons connaître et faire connaître ces commissions paritaires. Pour faire vivre les activités sociales, culturelles et sportives de ces commissions nous devrons gagner une cotisation des entreprises. Nous devrons aussi aider tous les salariés des TPE à mieux connaître leurs droits pour les faire respecter.

POURQUOI ÊTRE SYNDIQUÉ ?

Le syndicat CGT n'est pas à côté des salariés, **il est le syndicat des salariés.** Ceux qui le composent sont tous des salariés de toutes les entreprises comme des TPE. Certains s'évertuent à faire croire que les syndicats sont en dehors du monde du travail, pourquoi ? Pour nous tromper. **Le syndicat, c'est le rassemblement des salariés pour défendre leurs intérêts face aux intérêts d'employeurs profiteurs, des capitalistes.** Il permet de peser lors des négociations.
Soyons plus forts ensemble !

L'augmentation immédiate des salaires et la réduction du temps de travail sont les solutions pour satisfaire nos besoins, retrouver la croissance et sortir de la crise.

PROPOSITIONS POUR LES TRÈS PETITES ENTREPRISES

Il faut un meilleur accès aux crédits bancaires pour les TPE, un accès plus ciblé aux aides publiques, peu utilisées dans nos entreprises. L'impôt doit être plus juste entre les entreprises, un impôt qui, d'ordre général, profite aux grandes entreprises [avec entre autres, l'évasion fiscale]. Il faut une mise à plat des aides accordées aux entreprises. Les mécanismes de ces aides doivent être utilisés pour améliorer les conditions sociales dans les entreprises et en particulier dans les TPE. Ces aides doivent être conditionnées au respect des droits des salariés. Il faut un autre partage des richesses, que notre économie dégage des moyens pour revaloriser les salaires, financer la protection sociale, les services publics, préserver l'équilibre de l'environnement…